



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 062-216200360-20260331-PV2026_03-AR

SLO

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU Mardi 31 Mars 2026

Date de convocation : le Mardi 24 Mars 2026

L'An Deux Mil Vingt-six, le Mardi 31 Mars à 20H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur VANNEUVILLE Patrick, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absente excusée : GARCIA-WIERRE Marina

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GALLET Christine est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

Ordre du jour de la séance :

- Fixation des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Questions diverses

La séance est ouverte,

Fixation des indemnités du maire, des Adjointes et des conseillers :

Monsieur le Maire explique la fixation des indemnités.

Le conseil délibère. 12 pour et 2 abstentions

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Le conseil délibère. 12 pour et 2 abstentions

La séance est levée à 21H00.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Mercredi 02 Mars 2026

Transmis au contrôle de légalité le Mercredi 02 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 062-216200360-20260331-PV2026_03-AR

SLO

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		